

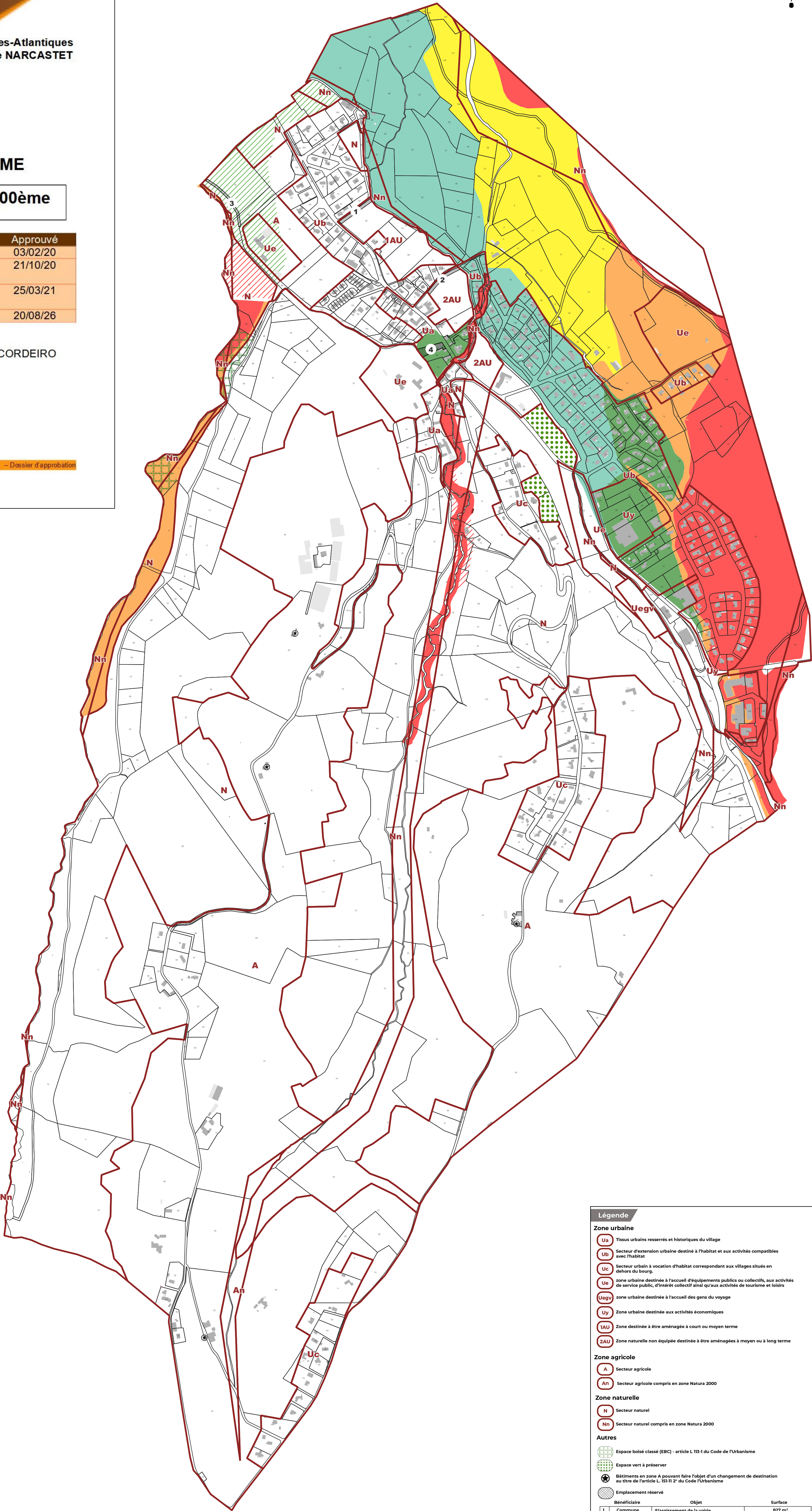
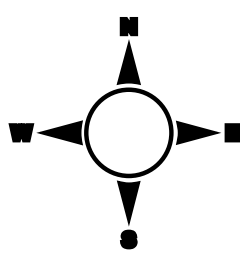
PLAN LOCAL D'URBANISME

3b1 – Plan de zonage au 1/5000ème

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	29/06/16	26/11/18	03/02/20
Modification Simplifiée n°1	20/02/20	-	21/10/20
Modification Simplifiée n°2	10/12/20	-	25/03/21
Révision	09/06/23	15/01/26	20/08/26

Le Maire,
Christophe CORDEIRO

Plan de zonage – Dossier d'approbation



Légende

Zone urbaine

- Ua** Tissus urbains resserrés et historiques du village
- Ub** Secteur d'extension urbaine destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Uc** Secteur urbain à vocation d'habitat correspondant aux villages situés en dehors du bourg.
- Ue** zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements publics ou collectifs, aux activités de service public, d'intérêt collectif ainsi qu'aux activités de tourisme et loisirs
- Uegv** zone urbaine destinée à l'accueil des gens du voyage
- Uy** Zone urbaine destinée aux activités économiques
- 1AU** Zone destinée à être aménagée à court ou moyen terme
- 2AU** Zone naturelle non équipée destinée à être aménagées à moyen ou à long terme

Zone agricole

- A** Secteur agricole
- An** Secteur agricole compris en zone Natura 2000

Zone naturelle

- N** Secteur naturel
- Nn** Secteur naturel compris en zone Natura 2000

Autres

- Espace boisé classé (EBC) - article L 113-1 du Code de l'urbanisme
- Espace vert à préserver
- Bâtiments en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 1511 2° du Code l'urbanisme
- Emplacement réservé

	Bénéficiaire	Objet	Surface
1	Commune	Elargissement de la voirie	627 m²
2	Commune	Elargissement de la voirie	821 m²
3	Commune	Création d'une voirie communale	918 m²
4	Commune	Création d'un équipement de proximité	1229 m²

Légende PPR

- ZONE ROUGE** : soumises à des risques importants en cas de crue centennale
- ZONE ORANGE** : soumises à des risques importants en cas de rupture de l'écrêteur
- ZONE RAYEE ROUGE** : soumises à des risques importants en cas de rupture de l'écrêteur
- ZONE JAUNE** : zone d'expansion des crues
- ZONE VERT FONCE** : urbanisation possible sous réserves
- ZONE VERT CLAIR** : urbanisation possible sous réserves
- ZONE RAYEE VERTE** : urbanisation possible sous réserves